Nations Unies S/PV.4995



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante-neuvième année

4995e séance

Mercredi 23 juin 2004, à 10 heures
New York

Président :	M. Baja	(Philippines)
Membres :	Algérie	M. Baali
	Allemagne	M. Pleuger
	Angola	M. Lucas
	Bénin	M. Zinsou
	Brésil	M. Sardenberg
	Chili	M. Muñoz
	Chine	M. Wang Guangya
	Espagne	M. Yáñez-Barnuevo
	États-Unis d’Amérique	M. Cunningham
	Fédération de Russie	M. Konuzin
	France	M. Duclos
	Pakistan	M. Khalid
	Roumanie	M. Dumitou
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord	M. Thomson

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

04-39998 (F)



La séance est ouverte à 10 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président *(parle en anglais)* : Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Kieran Prendergast, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de M. Kieran Prendergast, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques. Je lui donne la parole.

M. Prendergast *(parle en anglais)* : Depuis le dernier exposé du Secrétariat au Conseil de sécurité, la situation au Moyen-Orient est restée tendue. Sur le terrain, le conflit continue de faire des morts, la situation économique se dégrade, il y a peu d'espoir d'un avenir meilleur et les souffrances continuent. Tout cela contribue à un climat de désespoir et d'extrémisme.

Aussi mauvaise soit-elle, la situation pourrait encore s'aggraver, mais la paix et la réconciliation ne sont tout de même pas hors de portée. La base, les paramètres et les éléments de la paix sont connus de tous. La communauté internationale est prête à aider les parties si celles-ci manifestent la volonté nécessaire. Ce qui n'existe toujours pas, c'est la volonté des parties elles-mêmes de prendre des décisions difficiles mais nécessaires.

Depuis le dernier exposé mensuel, 39 Palestiniens et deux Israéliens ont été tués, et 309 Palestiniens et 32 Israéliens ont été blessés. Cela porte le nombre total des victimes depuis le début de la crise actuelle en septembre 2000 à 3437 Palestiniens et 942 Israéliens tués, et à 33 776 Palestiniens et 6008 Israéliens blessés.

Le dernier exposé du Secrétariat a eu lieu le 21 mai, alors qu'existaient de graves préoccupations face à l'incursion israélienne à Rafah, dans la bande de Gaza, qui a duré jusqu'au 24 mai. Ce n'est qu'après l'exposé que l'on a pu bien comprendre tous les effets que l'opération « Arc-en-ciel » avait eus sur le terrain.

D'après l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, 167 immeubles abritant 379 familles – soit 2066 personnes – ont été détruits ou irrémédiablement endommagés par les forces israéliennes dans le cadre d'une des opérations les plus destructrices menées dans la bande de Gaza depuis septembre 2000. Depuis cette date, 1476 structures en tout ont été détruites dans la ville et le camp de réfugiés de Rafah, ce qui touche près de 15 000 personnes. Au cours de l'opération « Arc-en-ciel », 53 Palestiniens ont été tués. Cette opération a mis au jour trois tunnels utilisés pour la contrebande d'armes. Les 2 et 3 juin, les forces israéliennes, avec des chars et des bulldozers, sont de nouveau entrées dans la ville et le camp de réfugiés de Rafah, démolissant 11 autres immeubles, dont quatre partiellement.

Au cours de la période considérée, les bouclages ont continué en Cisjordanie. Les Forces de défense israéliennes (FDI) ont mené un certain nombre d'opérations de perquisitions et d'arrestations après des avertissements relatifs à la sécurité. Des couvre-feux ont été imposés à plusieurs reprises dans la plupart des villes et des villages palestiniens de Cisjordanie. Bethléem a été déclarée zone militaire fermée pendant près d'une semaine.

Les exécutions extrajudiciaires se sont également poursuivies pendant la période considérée. Le 23 mai, trois Palestiniens ont été tués et quatre blessés lorsqu'un hélicoptère israélien a tiré un missile sur une voiture palestinienne à Naplouse. Le 30 mai, un hélicoptère israélien a lancé deux missiles sur une moto à Zeitoun, dans la banlieue de Gaza, tuant un dirigeant de haut rang du Hamas, son assistant et un troisième Palestinien, et blessant également 10 passants.

Je tiens à réitérer l'appel lancé par le Secrétaire général au Gouvernement israélien pour qu'il mette fin à la pratique illégale des exécutions extrajudiciaires. Au vu du nombre de morts et de blessés palestiniens et

de la destruction à grande échelle des biens résultant des opérations militaires israéliennes, il faut également rappeler aux autorités israéliennes qu'elles ont la responsabilité, au titre du droit international humanitaire, en tant que puissance occupante de protéger les civils palestiniens et leurs biens.

Du côté palestinien, la violence a également continué. Le 22 mai, un « kamikaze » palestinien s'est fait « sauter » et a blessé un soldat des FDI et quatre Palestiniens au poste de contrôle de Hamra en Cisjordanie. Le 28 mai, un officier des FDI a été tué dans le camp de réfugiés de Balata pendant une opération israélienne dans ce camp. Le 29 mai, un Palestinien a poignardé et blessé un civil israélien dans la vieille ville de Jérusalem. Pendant la période considérée, 10 mortiers ont été tirés contre des implantations israéliennes dans la bande de Gaza.

Pendant la même période également, il y a eu une augmentation inquiétante du nombre d'attaques et de cas de harcèlement dirigés contre le personnel et les biens des Nations Unies. Dans le camp de réfugiés de Djénine, pendant une incursion des FDI tôt dans la matinée du 20 mai, le chef du projet de reconstruction du camp de Djénine de l'UNRWA a été attaché, a eu les yeux bandés et a été interrogé par des soldats israéliens pendant trois heures. Il y a eu aussi des cas de violence troublants près d'écoles gérées par l'ONU. Au cours d'un incident survenu le 23 mai, les troupes des FDI ont tiré sur des lanceurs de pierres et sont entrées dans une école de l'UNRWA dans le camp de Fawwar en Cisjordanie; quatre élèves ont été blessés. Le 2 juin, deux élèves palestiniens de 10 ans ont été blessés par balle dans leur salle de classe dans une école de l'UNRWA à Rafah. Le même jour, les troupes des FDI ont ouvert le feu près d'une autre école de l'UNRWA située à proximité, provoquant la panique parmi les élèves. L'UNRWA a exprimé des protestations officielles auprès des autorités israéliennes à propos de ces incidents.

Le 9 juin, également à Djénine, des Palestiniens armés sont entrés dans les bureaux de l'UNRWA et ont ouvert le feu. Heureusement, personne n'a été blessé. Ces hommes armés étaient des habitants du camp qui étaient mécontents des projets de reconstruction des logements détruits, projets financés par la communauté des donateurs. L'UNRWA s'est plaint auprès de l'Autorité palestinienne des menaces pesant sur son personnel. Ces troubles mettent en évidence le fait que l'Autorité doit impérativement mettre en œuvre une réforme dans le domaine de la sécurité.

La construction de la barrière israélienne s'est poursuivie à vive allure à l'intérieur et autour de Jérusalem. Le 8 juin, les FDI ont passé au bulldozer un parking de l'Université Al Qods, à Abou Dis. Le 13 juin, les FDI ont commencé les préparatifs nécessaires à la construction de la barrière à l'est de la colonie d'Ariel. Les protestations répétées contre les vastes répercussions d'une telle intrusion en Cisjordanie sont restées lettre morte. Les confiscations de terres palestiniennes, notamment aux fins de la construction de la barrière israélienne, se sont également poursuivies.

Durant la période considérée, un nombre croissant de Palestiniens et de militants de la paix étrangers ont manifesté contre la construction de la barrière, les troupes israéliennes ayant, dans certains cas, riposté en utilisant contre les manifestants des gaz lacrymogènes et des balles en caoutchouc, qui ont fait plusieurs dizaines de blessés. À Zawiya, dans le nord de la Cisjordanie, des affrontements sporadiques ont lieu depuis le 9 juin, du fait des opérations de nivellement réalisées par Israël.

J'ai le plaisir d'annoncer que la conférence intergouvernementale tenue à Genève sous les auspices du Gouvernement suisse autour du thème « Répondre aux besoins humanitaires des réfugiés palestiniens au Moyen-Orient : nouer des partenariats pour soutenir l'UNRWA » a été couronnée de succès. La conférence a confirmé le rôle central de l'UNRWA s'agissant de répondre aux besoins humanitaires des réfugiés palestiniens tant qu'un règlement politique définitif n'aura pas été trouvé. On y a également reconnu la nécessité d'accroître l'aide des donateurs et approuvé un plan quinquennal ambitieux qui devrait permettre à l'UNRWA de transférer ses avoirs, et non son passif, au moment où l'Office déléguera ses responsabilités à d'autres acteurs. Sous réserve qu'une suite soit correctement donnée à la conférence, la position politique et financière de l'UNRWA devrait s'en trouver affermie.

Je voudrais profiter de l'occasion pour déclarer sans ambages que le recours à la force et à la violence renforce l'extrémisme de part et d'autre tout en hypothéquant un éventuel retour à la table des négociations en vue de trouver les compromis nécessaires à la paix.

Je voudrais également rappeler que la Feuille de route du Quatuor, malgré l'absence de progrès vers son application, reste la seule solution envisageable pour répondre aux aspirations nationales des Palestiniens comme des Israéliens. La Feuille de route définit des mesures concrètes et spécifiques qui devraient conduire à la fin de l'occupation des territoires palestiniens par Israël ainsi qu'à la naissance d'un État palestinien souverain, indépendant et viable, tout en permettant aux Israéliens de vivre dans la paix et la sécurité.

Il est vrai que l'application de la Feuille de route se trouve au point mort. En fait, elle n'a même jamais vraiment démarré. Mais ce plan, qui définit aussi bien la voie à suivre que la destination, reste valide. Bien qu'il se trouve jusqu'à présent au point mort, du fait de l'appui international dont il bénéficie, il pourra facilement être relancé dès lors que les deux parties auront pris une décision politique dans ce sens. A plusieurs reprises, nous avons exhorté les deux parties à prendre les mesures nécessaires à l'application de la Feuille de route. Comme le Conseil le sait, nos appels en faveur de mesures audacieuses et courageuses sont restés lettre morte. La situation est toujours bloquée.

Le retrait israélien de la bande de Gaza et de Cisjordanie qui a été proposé pourrait permettre de sortir de cette impasse. Le 7 juin, le Gouvernement israélien a adopté un plan à ce sujet. Ce plan prévoit un désengagement en quatre étapes, qui se traduira par l'évacuation de toutes les installations civiles et militaires présentes dans la bande de Gaza ainsi que par le démantèlement de quatre colonies dans le nord de la Cisjordanie, à la fin 2005 au plus tard. Dans un premier temps, ce sont les colonies de Morag, Netzarim et Kfar Darom, isolées à l'intérieur de la bande de Gaza, qui seront évacuées. Puis ce seront celles de Cisjordanie : Kadim, Ganim, Sanur et Homesh. Les colonies de Gush Katif seront ensuite évacuées et, enfin, les colonies de Nissanit, Elei Sinai et Dugit, situées dans le nord de Gaza, seront démantelées. Le Gouvernement israélien devra procéder à un nouveau vote pour que l'exécution du plan soit bel et bien amorcée.

Le Premier Ministre palestinien Abou Ala a déclaré que l'Autorité palestinienne accueillait favorablement le plan de désengagement sous réserve qu'il soit exécuté dans le cadre de la Feuille de route.

Cependant, pour que le retrait de Gaza et des différents secteurs de Cisjordanie relance le processus de paix, il faudra que les parties israélienne et palestinienne tiennent le rôle qui leur revient. Bien qu'il s'agisse d'une initiative unilatérale, sa bonne exécution exige la coopération de toutes les parties.

Le Conseil connaît la position du Quatuor et de la communauté internationale. En bref, il faudra qu'Israël se retire totalement de la bande de Gaza tout en en transférant l'autorité et le contrôle aux Palestiniens afin que ce retrait puisse être considéré comme la fin de l'occupation israélienne de la bande de Gaza. Pour qu'il s'inscrive dans la Feuille de route, ce retrait devra s'accompagner de mesures similaires en Cisjordanie. Cela ne saurait décharger Israël des autres obligations qui lui incombent en vertu de la Feuille de route, telles que celles de démanteler toutes les colonies avancées établies depuis mars 2001 et de s'engager vers la suspension de toutes les activités de peuplement. Cela n'exemptera pas non plus Israël de s'acquitter des obligations qui lui incombent, en sa qualité de puissance occupante, en vertu du droit international humanitaire.

L'Autorité palestinienne a, elle aussi, un rôle déterminant à jouer pour que le retrait soit un succès. À cette fin, les dirigeants palestiniens devront honorer les obligations qui leur incombent en vertu de la Feuille de route. L'Autorité palestinienne devra veiller à la sécurité dans les secteurs libérés. Elle devra faire en sorte que le retrait israélien de Gaza offre au peuple palestinien de nouvelles perspectives et une source d'espoir.

Le Quatuor n'est pas le seul à exiger la revitalisation, la restructuration et la réforme de l'Autorité palestinienne : c'est ce que demande également le peuple palestinien par le truchement de ses représentants élus et des militants de la société civile. Il faudrait que les membres de la communauté internationale activement engagés dans la recherche de la paix exhortent le Président Arafat à prendre des mesures résolues pour restaurer la crédibilité de l'Autorité.

Parmi les tâches les plus urgentes à accomplir, aussi bien dans l'optique du retrait de Gaza que dans un but plus général, figurent la consolidation des institutions palestiniennes et le développement de l'état de droit. Cela suppose que le Premier Ministre Qoreï et son cabinet disposent d'un véritable pouvoir de décision et que les forces de sécurité palestiniennes soient regroupées en trois entités et placées sous

l'autorité d'un ministre de l'intérieur doté de pouvoirs. Nous attendons toujours la mise en œuvre de telles mesures.

L'intervention de la communauté internationale sera déterminante pour que le transfert de Gaza se déroule au mieux. Grâce à une aide significative des donateurs, l'espoir pourrait supplanter le désespoir chez les Palestiniens de Gaza. Similairement, le succès pourrait dépendre d'une forte intervention internationale dans les domaines politique et sécuritaire. Les envoyés du Quatuor se sont réunis dans la région pour étudier les moyens d'assurer un retrait réussi. Les conseils et la supervision du Conseil de sécurité pourraient aider les parties à mener à bien des tâches clairement définies. Toutefois, une implication internationale ne saurait se substituer à l'exécution des obligations par les parties.

L'Égypte et la Jordanie sont en mesure d'épauler le processus. Jusqu'à présent, les deux pays ont joué un rôle moteur digne d'éloges. L'initiative égyptienne, consistant à offrir une formation aux forces de sécurité de l'Autorité palestiniennes, pourrait accroître les chances de succès du retrait. Le Ministre jordanien de l'intérieur a déclaré que la Jordanie était disposée à prêter aux services de sécurité palestiniens en Cisjordanie un concours similaire à celui proposé par le Gouvernement égyptien à Gaza. Nous attendons avec vif intérêt la suite des pourparlers entre l'Autorité palestinienne et les Gouvernements égyptien et jordanien autour des projets en matière de sécurité.

Les envoyés du Quatuor se réuniront demain à Taba afin de débattre d'un plan d'action relatif aux propositions de retrait. M. Terje Roed-Larsen, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne, est en contact étroit avec le Gouvernement égyptien au sujet de cette initiative.

J'en viens à présent à la situation dans le sud du Liban. Le mois dernier a été marqué par plusieurs incidents majeurs, susceptibles de déstabiliser davantage la situation dans le secteur. Comme je l'ai dit la dernière fois, mais aussi à plusieurs reprises par le passé, les parties ont clairement signifié qu'elles ne souhaitaient pas voir la situation se détériorer le long de la Ligne bleue. Pourtant, les incidents récents montrent qu'il est impératif que les parties s'efforcent davantage de mettre fin aux violations pour éviter un tel cas de figure.

Les violations commises le 7 juin sont révélatrices à cet égard. Aux premières heures de la matinée de ce jour, trois roquettes ont été lancées en direction d'Israël par un groupe non identifié du côté libanais, près du quartier général de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) à Naqoura. L'une d'elles a atterri près d'un bateau israélien de patrouille et deux autres en territoire libanais, à Naqoura. Peu de temps après, des avions à réaction israéliens ont violé l'espace aérien libanais. Dans la soirée du même jour, une grave violation de la souveraineté libanaise a été commise avec le bombardement d'un site à Naameh, juste au sud de Beyrouth. Israël a déclaré que le bombardement de ce site, position déclarée du commandement général du Front populaire de libération de la Palestine, répondait au lancement des roquettes lancées dans la matinée depuis le territoire libanais.

En dépit des appels à la retenue du Représentant personnel du Secrétaire général pour le sud du Liban à l'intention des deux parties, la situation a continué de se dégrader. Le lendemain, le Hezbollah a attaqué des positions des Forces de défense israéliennes (FDI) dans la zone des fermes de Chebaa, faisant un blessé parmi les soldats israéliens. Le Hezbollah a affirmé que cette attaque était en réponse directe à la frappe aérienne israélienne de la veille. Israël a répondu à son tour par des tirs d'artillerie lourde et un échange de feux s'est ensuivi entre le Hezbollah et les FDI pendant quelque deux heures.

Si, fort heureusement, ces événements n'ont fait aucun mort, l'escalade qu'ils représentent est claire, et montre bien comment des événements isolés risquent de créer des réactions en chaîne menant directement les parties au conflit. Il est vraiment dans l'intérêt de la stabilité de la région que toutes les parties s'abstiennent de tout acte de nature à les entraîner sur cette pente dangereuse et incertaine.

Les violations aériennes par Israël de la Ligne bleue se sont également poursuivies. Le 11 juin, 11 violations de ce type ont été enregistrées, de la part de 33 avions au total. À cette occasion, il n'y a pas eu de tirs antiaériens de représailles. Toutefois, le 20 juin, le Hezbollah a effectué des tirs antiaériens en direction d'Israël, qui ont provoqué des dommages à des biens israéliens. La force aérienne israélienne a ensuite

envoyé deux bombes sur une position suspectée du Hezbollah. Une fois de plus, nous appelons le Gouvernement israélien à cesser ces violations de l'espace aérien et nous mettons en garde le Gouvernement libanais contre toute autorisation de tirs de l'autre côté de la Ligne bleue.

La situation entre Israël et la Syrie n'a pas évolué depuis la dernière séance d'information mensuelle. Il est regrettable qu'aucun progrès n'ait été fait sur cette voie. La reprise des négociations entre Israël et la Syrie améliorerait grandement le climat politique et la sécurité dans la région et contribuerait à redonner espoir à ses populations. Cet objectif – modeste, réalisable et dans l'intérêt des deux parties – reste hors de portée immédiate. Nous réitérons nos appels à Israël et à la Syrie pour qu'ils reprennent les pourparlers, en vue de ramener une paix globale dans la région, sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité.

Pour terminer, les événements du mois écoulé ont montré une fois de plus à quel point les populations du Moyen-Orient ont désespérément besoin d'une solution politique à leur conflit prolongé. Les opérations militaires israéliennes dans le territoire palestinien occupé ne sauraient assurer une véritable sécurité, laquelle ne peut découler que d'un règlement négocié. Parallèlement, l'Autorité palestinienne doit respecter ses obligations en vertu des dispositions de la Feuille de route. La force n'aboutira pas, que ce soit à un État palestinien viable et indépendant ou à la sécurité ou à la reconnaissance pour Israël.

Il n'y aura pas de paix avant que chacun d'entre nous – les parties, la région et le reste de la communauté internationale – ne soit prêt à jouer son rôle. La voie difficile de la paix restera semée d'embûches et l'on continuera de risquer impasse et reculs. Ceux qui attendent des garanties pour prendre l'initiative devront attendre encore longtemps. Le choix de la paix est une voie difficile, la voie la moins empruntée, mais c'est cela ou poursuivre la longue, lente mais inévitable descente vers un univers de violence, de haine et d'effusions de sang.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite maintenant les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question en consultations.

La séance est levée à 10 h 50.